



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs de centres hospitaliers

Question écrite n° 17606

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des cadres hospitaliers de la région Nord-Pas-de-Calais. Les trois arrêtés du 18 mars 1998 prévoyant l'inscription d'avancement à la 1^{re}, 2^e et 3^e classe du personnel de direction des établissements énumérés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ne semblent pas offrir, pour les directeurs du Nord et du Pas-de-Calais, des possibilités de promotion comparables à celles proposées dans les autres départements. Dès lors, eu égard à cette situation à l'évidence inéquitable, il souhaiterait savoir si elle entend arrêter, et ce dès 1999, les mesures de rattrapage qui s'imposent.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17606

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4092